



**DÉCISION par DÉLÉGATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION
(CASF - Articles L 123-4 à L 123-9)**

**CONVENTION DE PRESTATION SETH-A
SOUTIEN ÉDUCATIF ET THÉRAPEUTIQUE ANGOULÊME**

PRE
DEC_2023-7

Le PRÉSIDENT du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angoulême,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9, R.123-6, R.123-8, R.123-16 à R.123-23,

VU le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004, portant CASF,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDÉRANT que le Programme de Réussite Éducative (PRE) est amené à développer des actions spécifiques visant à donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite,

CONSIDÉRANT que les actions du PRE peuvent s'appuyer sur les compétences d'une éducatrice spécialisée et d'une thérapeute familiale pour mettre en place des entretiens avec des enfants ou adolescents des quartiers prioritaires de la ville d'Angoulême, pour lesquels sont repérées des problématiques comportementale, émotionnelle et familiale, pour permettre à chacun de s'exprimer et de reprendre sa place au sein de sa famille, pour guider les parents.

D E C I D E

ARTICLE 1 : De recourir au cabinet Écoute et Soutien Éducatif (ESE) pour des prestations selon la convention de partenariat « SETH-A », dont le détail est joint à la présente décision.

ARTICLE 2 : D'inscrire la présente décision au registre des décisions du CCAS.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cause.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président du CCAS d'Angoulême dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers par courrier au 15 rue de Blossac 86000 POITIERS ou sur le site télérécourse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président du CCAS si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 5 : La présente décision sera rapportée au prochain Conseil d'Administration.

ANGOULÊME, le 16/05/23

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Vice Présidente
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Certifié exécutoire, 17/05/23
Pour le Président et par délégation
la Vice Présidente
Anne Laure WILLAUMEZ GUILLEMETEAU



Convention de prestation 2023

CONVENTION « SETH-A »

Soutien éducatif et thérapeutique Angoulême

Le Programme de Réussite Éducative de la ville d'Angoulême vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Un programme qui est amené à développer des actions spécifiques, pour répondre aux besoins du territoire en veillant à ne pas se substituer au droit commun.

C'est dans ce cadre, et au regard des sollicitations des familles et professionnels de la réussite éducative qu'il a été initié pour 2021 l'intervention du cabinet ESE (Écoute et Soutien Éducatif) sur la mise en place d'un espace d'écoute et de soutien à visée éducative en direction

- des enfants et adolescents de 2 à 16 ans
- des parents au titre du soutien à la parentalité

Des familles résidentes sur les quartiers de Basseau Grande Garenne, Bel Air Grand Font et Ma Campagne

Un cabinet retenu sur ce projet permet l'intervention d'une Éducatrice spécialisée mais également sur des activités de Thérapeute familiale d'orientation systémique, et sensori-moteur, Des activités sur une approche à dimension globale et intégrative.

La présente convention est passée entre

Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Angoulême
représenté par son président Xavier BONNEFONT
CS 62503
16025 ANGOULEME Cédex

Contact : Programme de Réussite Éducative (PRE)

Et : **ESE (Écoute et Soutien Éducatif)**
éducation spécialisée thérapie familiale/thérapie couple
16 boulevard Poitou Charentes 16000 Angoulême
Tél. : 0672631303 - Port. : 0672631303 E-mail : soutieneduc@yahoo.fr
SIRET : 79337108900012

Attribution

Attribution sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023 à ESE (Écoute et Soutien Éducatif)

Sur un volume horaire estimé à 66h/année sur un tarif horaire de 60€ TTC , sans frais de déplacement surajoutés. Sur les 3 quartiers prioritaires de la Ville d' Angoulême. A ré-évaluer selon les besoins du territoire

Public concerné

- les enfants ou adolescents pour lesquels sont repérés des problématiques de comportement, de régulation émotionnelle, d'inclusion sociale ou familiale
- les familles pour une aide autour d'une guidance parentale éducative ou de thérapie familiale dans l'optique d'enrayer des violences et questionner les problèmes de places ou de comportements qui seraient « symptômes »

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont à destination :

- **Enfants, adolescents** : établir une pré-évaluation à visée éducative et thérapeutique des enfants, des adolescents et de leur famille, orientés par les Équipes de Réussite Éducative (ERE) du PRE.
- **Famille** : proposer des temps d'échange parents/ enfants sur les relations intra familiales et accompagner chacun à reprendre sa place, son rôle et sa fonction.

Une intervention qui ne doit pas se substituer au droit commun.

Descriptif de l'action

Temps 1 – Orientation :

- Le jeune et sa famille sont orientés vers l'action SETH-A par l'Équipe de Réussite Éducative d'Angoulême et l'accord verbal des parents.

Temps 2- Déroulé de l'action

- L'éducatrice thérapeute du projet recevra le jeune et son/ses parents pour un premier entretien au cours duquel chacun pourra se présenter et le/les parents donneront leur accord définitif à la proposition d'intervention et la durée de prise en charge variable en fonction de l'évaluation
- l'éducatrice thérapeute pourra préconiser une orientation vers un autre dispositif (LAEP, Mesure éducative, MDPH, internat, Maison des adolescents...), elle en informera le jeune et sa famille et pourra avec leur accord faire le lien avec les partenaires.
- A sa demande et avec l'accord de la famille, l'éducatrice thérapeute pourra proposer des entretiens, points d'étapes, avec la famille et/ou la référente de parcours PRE et autres intervenants spécifiques au PRE .

Temps 3- Fin de l'action

- La prise en charge terminée, l'éducatrice thérapeute, transmettra à la coordinatrice, un bilan d'évaluation de la situation individuelle (nombre de séances, prise en charge proposée ou engagée, participation de la famille...) et orientation(s) préconisée(s) dans le respect de la déontologie et de la confidentialité

Modalités d'intervention

- Proposer un espace neutre et bienveillant, indépendant de son milieu familial, amical ou scolaire, pour soutenir l'enfant et/ou sa famille dans une expression plus libre de ses ressentis, questionnements par l'éducatrice. Lieux possibles au cabinet (16 boulevard Poitou Charentes à Angoulême), au domicile ou dans tout autre lieu favorable à l'enfant ou à la famille

Modalités d'évaluation

Un bilan du projet sera effectué avec les professionnels, l'intervenante et adressé à l'équipe du Programme de réussite éducative du CCAS d'Angoulême

Annulation ou rupture de la convention

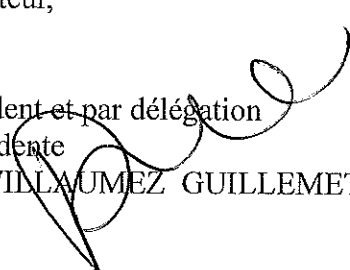
Cette convention peut être rompue par l'une des parties pour les raisons suivantes :

- Non respect de la convention,
- Non exécution de la prestation

Fait à Angoulême le , 16/05/23

Pour l'organisateur,
Le CCAS,

Pour Le Président et par délégation
La Vice-Présidente
Anne-Laure WILLAUMEZ GUILLEMETEAU



Intervenante,

ESE (Écoute et Soutien Éducatif)

Virginie PERROCHEAU



Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 016-261600118-20230516-DEC_2023_7-CC

